

# RÉGLEMENT DE GESTION SPORTIVE 2024 / 2025

# PARA-TRAP WSPS

## ***AVERTISSEMENT***

*Compte tenu des situations actuelles, nous sommes dans l'impossibilité de prévoir avec certitudes, au moment de la rédaction de ce document, que toutes les compétitions pourront se dérouler dans les conditions annoncées.*

*Ainsi, en fonction de l'évolution du calendrier international, nous serons peut-être amenés à modifier les modalités qui sont définies dans ce document.*

*Toute modification fera l'objet d'une publication sur le site fédéral et d'une mise à jour des modalités de sélection si besoin.*

## *PRÉAMBULE*

La Fédération Française de Tir a la responsabilité de présenter une équipe de France aux Championnats de référence, telles que les Jeux Paralympiques, les Championnats du Monde, et les Championnats d'Europe.

Elle peut également engager une équipe de France à diverses compétitions internationales.

A travers ce document, la Direction Technique Nationale propose d'exposer les modalités de sélection des épreuves Paralympiques.

Il convient en effet de :

- Définir les termes relatifs aux sélections
- Rappeler les objectifs de la saison sportive 2024 / 2025
- Définir le rôle du Comité de sélection
- Définir les modalités et les règles de sélection

## LEXIQUE RELATIF AUX SÉLECTIONS

### ***Équipe de France :***

Appellation officielle et légale d'une délégation de personnes, sélectionnée par la Fédération, représentant ponctuellement la Nation dans leur discipline à l'occasion d'un événement sportif international ou championnat reconnu par la Fédération Internationale.

### **Championnat de référence :**

Appellation caractérisant une compétition internationale lors de laquelle est décernée un Titre (Jeux Olympiques et Paralympiques, Championnat du Monde et d'Europe, Jeux Européens).

### **Compétition internationale :**

Appellation caractérisant une compétition présentant un niveau élevé de concurrence, lors de laquelle aucun Titre n'est décerné (Coupe du Monde, Grands Prix, ...). Une telle compétition permet de poursuivre la préparation des athlètes dans l'optique des Championnats de référence.

### **Modalités et Règles de sélection :**

Ensemble de règles et de principes permettant de choisir pertinemment des athlètes, en nombre limité et réglementaire, en vue d'atteindre l'objectif visé dans une épreuve donnée.

### **Épreuve d'évaluation nationale :**

Situation de référence permettant d'évaluer les qualités des athlètes, à partir de la mesure et de l'observation effectuées par les entraîneurs référents.

### ***Point de références internationales :***

Point moyen réalisé lors des Championnats (ou compétitions) de référence équivalents au cours des 24 derniers mois.

Ce point de référence est évolutif au cours de la saison au fur-et-à-mesure des nouveaux championnats.

### **Comité de sélection :**

Le Comité de sélection est chargé de sélectionner les athlètes qui représenteront la France dans les Championnats de référence.

## OBJECTIF DE LA SAISON 2024 / 2025

Pour cette saison, l'objectif est le suivant :

OBJECTIFS 2025 - PARATRAP				
09/09/2025	15/09/2025	CZ	Brno	Championnat du Monde

Cette échéance constitue le rendez-vous international majeur de la saison pour la Fédération Française de Tir. Il est donc nécessaire d'organiser une préparation rigoureuse et de poser des principes de sélections, individuels et collectifs, afin de présenter des sportifs capables de remporter des médailles.

Les critères de sélection sont donc définis pour répondre à l'objectif prioritaire :

**GAGNER DES MÉDAILLES**  
**DANS LES COMPÉTITIONS DE RÉFÉRENCE**

## RÔLE DU COMITÉ DE SÉLECTION

Le Comité de sélection est chargé de sélectionner les athlètes qui représenteront la France dans les Championnats de référence.

Il est composé au minimum de trois personnes :

- Le Président de la FFTir ou son représentant
- Le Directeur Technique National ou son représentant
- La Directrice du Haut Niveau et de la Performance ou son représentant

Le Comité de sélection composera les équipes de France en tenant compte des résultats, de l'état d'esprit et du comportement de chaque athlète.

Le calendrier international étant particulièrement chargé, les performances des athlètes retenus en compétitions internationales au même moment qu'une épreuve d'évaluation nationale, pourront être prises en compte pour une sélection en Championnat de référence.

En cas de conditions particulières, défavorables à l'établissement des performances demandées, le Comité de sélection se réserve le droit d'étudier au cas par cas la possibilité d'une sélection en Championnat de référence.

La sélection des athlètes ayant réalisé les Points de références internationales Européennes ou Mondiales en fonction du Championnat considéré fera l'objet d'une étude par le Comité de sélection.

Il appartient aux Directeurs de discipline en relation avec les entraîneurs référents, de proposer au Comité de sélection une liste argumentée d'athlètes pour chaque Championnat de référence.

Le Comité de sélection est souverain dans ses choix. Les débats se déroulent à huis clos et leur nature est confidentielle.

## CHAMPIONNAT DU MONDE PARATRAP Brno (CZ) DU 9 AU 15 SEPTEMBRE 2025

Le Championnat du monde Paratrap sera l'échéance majeure de la saison pour l'Équipe de France.

### MODALITÉS DE SÉLECTION :

Quatre matchs d'évaluations seront organisés sur les compétitions suivantes :

- Un match lors du Grand Prix de France Paratrap du 14 au 16 avril 2025 au CNTS.
- Un match lors du Club France Plateaux du 16 au 18 avril 2025 au CNTS.
- Un match lors des Évaluations Nationales du 8 au 11 mai 2025 au CNTS.
- Un match lors des Évaluations Nationales du 3 au 6 juin au CNTS.

### CRITÈRES DE SÉLECTION :

Pour prétendre à une sélection au Championnat du monde Paratrap, un niveau de performance individuelle est exigé par épreuve. Les athlètes devront avoir réalisé au moins une ou deux fois les minimas imposés dans le tableau de références internationales lors des matchs d'évaluation.

ÉPREUVES PLATEAU – PARATRAP		
ÉPREUVES	POINTS A RÉALISER	
	1 FOIS	2 FOIS
SH1 / PT1	97	93
SH2 / PT2	107	103
SH3 / PT3	101	97

Par ailleurs, la sélection au Championnat du Monde ne sera effective qu'en cas de réalisation en match international d'au moins un MQS sur la période comprise entre le 1 janvier 2024 et le 30 août 2025.

**Tableau des MQS à réaliser :**

<b>Event</b>	<b>Discipline</b>	<b>Gender</b>	<b>Class</b>	<b><u>MQS</u></b>
PT1	Trap Seated	Mixed	SG-S	60
PT2	Tran Standing (Lower Limb)	Mixed	SG-L	70
PT3	Trap Standing (Upper Limb)	Mixed	SG-U	65

La liste des sélectionnés sera officialisée et communiquée au plus tard un mois avant le début de la compétition concernée.